



Association Française des
Amblyopes Unilatéraux



Formulaire de don à l'AFAU

Madame, Monsieur,

L'Association Française des Amblyopes Unilatéraux (AFAU) a obtenu, le 5 juin 2020 le rescrit fiscal (Article L80C du Livre des procédures fiscales [LPF]) par la Direction régionale des Finances Publiques.

Ce document permet à l'AFAU de recevoir des dons déductibles fiscalement pour les donateurs.

Le CA de l'AFAU vous remercie de votre geste envers l'association. Ce don est important pour notre association et va permettre de financer son indépendance, et ses investissements à venir pour la conserver à un niveau technique à la hauteur de ses obligations et ses ambitions (informatique, digitalisation, dématérialisation, ...). Ainsi notre association pourra continuer à affronter les éventuels aléas auxquels nous pourrions être confrontés. Ces dernières années ayant été des périodes assez démonstratives sur ce point. Nous avons pu tenir et grâce à votre contribution, nous continuerons dans cette voie.

Bien cordialement.

Michel KOHN
Président de l'AFAU

Civilité (1) : Madame, Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Montant du don (en €uro) :

Forme (1) * : Virement bancaire, Carte bancaire, Chèque, Mandat postal

Texte libre :

(1) Merci de rayer l'option ou les options non retenue(s)

* Forme du don	Procédure	Notes
Virement bancaire	IBAN FR76 10278061230002049190166	Préciser qu'il s'agit d'un don
Carte bancaire	https://www.helloasso.com/associations/afau/formulaires/1	Paiement sécurisé - Préciser qu'il s'agit d'un don à l'AFAU
Chèque	A envoyer à AFAU 11 rue Clapeyron 75008 PARIS	Préciser qu'il s'agit d'un don au dos du chèque
Mandat postal	A faire en agence Postale et envoyer à AFAU 11 rue Clapeyron 75008 PARIS	Noter vos coordonnées et préciser qu'il s'agit d'un don

Votre don vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer (en 2020). [Portez case 7 UF de la déclaration 2042 RICI le montant des versements faits à des organismes situés en France]. Suite à ce don, vous recevrez en début d'année prochaine un reçu Cerfa pour votre déclaration fiscale.